

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur David D'HULST demeurant Zonstraat 55 à 2140 Antwerpen (Borgerhout) pour la construction d'une maison unifamiliale sur un terrain situé Moulin du Ruy, 22/3 à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section F n°453/s - 453/t.

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- la hauteur sous gouttière du volume secondaire est inférieure à la hauteur sous gouttière du volume principal de min. 1 m - non respecté à l'arrière;
- la superficie du volume secondaire ne dépassera pas la moitié de la superficie du volume principal;
- la toiture du volume secondaire présente une pente de longueurs différentes

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation –

Le dossier peut être consulté sur RDV, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08.07.2024 au 22.08.2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) –
- 

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

D. Gilkinet